La Réunion : l'appel à la prière islamique autorisé pendant le Ramadan



Article rédigé par Valeurs actuelles, le 12 avril 2020

Source [Valeurs actuelles] Alors que les mosquées sont fermées depuis le début du confinement, le Conseil régional du culte musulman de l'île a annoncé la reprise progressive des appels à la prière, à l'approche du Ramadan.

A partir du 16 avril, l'appel à la prière islamique retentira à nouveau sur l'île de La Réunion. Alors que cette pratique, commune dans ce département, s'étaient arrêtée avec le début du confinement et la fermeture des lieux de cultes, le Conseil régional du culte musulman (CRCM) a annoncé sa reprise, rapporte notamment franceinfo. Dès jeudi prochain, les muezzins pourront donc prononcer l'appel à la prière, dans la perspective du Ramadan, qui se tiendra cette année du 23 avril au 23 mai.

Si les mosquées et les salles de prières n'accueillent toujours aucun fidèle, les religieux auront, eux, accès aux lieux de cultes pour la prière du coucher du soleil, Salât oul Magreeb, qui indiquera l'heure de la rupture du jeune pendant le mois du Ramadan. Grâce aux haut-parleurs dans les mosquées, ils pourront diffuser ces quelques phrases dans les différentes villes de l'île. Les fidèles devront, eux, toujours rester chez eux et s'adapter à cet appel d'un nouveau genre. Le CRCM de La Réunion a estimé qu'il était « temps d'entrevoir une espérance et de pouvoir écouter la voix du mouadh-dhin [muezzin, NDLR] ». L'organisation veut « continuer de s'inscrire scrupuleusement dans la lutte contre la propagation du coronavirus, solidairement avec tous ses compatriotes réunionnais ».

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

12/04/2020 06:00